



Commune de MOIGNY-SUR-ECOLE

59 Grand-Rue - 91490

Tel. 01.64.98.40.14

accueil@mairiemoignysurecole.fr

Arrêté du Maire n° 03/2026

Moigny, le 26 Janvier 2026

**Arrêté portant autorisation d'élagage
ROUTE DE BOUTIGNY
LUNDI 02 FEVRIER 2026**

Le Maire de Moigny-sur-Ecole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de **Bourdillat Adrien, Chef de projet travaux à l'ONF, pour élaguer et sécuriser un arbre se trouvant en bordure de route, à la demande du Département de l'Essonne,**

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant l'élagage, route de Boutigny,

Arrête

Le LUNDI 02 FEVRIER 2026 de 8H00 à 18h00,

Article 1^{er} : Le Maire autorise **Monsieur Bourdillat Adrien**, Chef de projet travaux à l'ONF, pour élaguer et sécuriser un arbre se trouvant en bordure de route, à la demande du Département de l'Essonne,

Article 2 : Monsieur Bourdillat Adrien est tenu d'installer une signalisation adaptée sur la route afin d'assurer la sécurité des usagers. Un rétrécissement de chaussée sera mis en place.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié **Monsieur Bourdillat Adrien**.

Article 4 : Monsieur le Maire, le Commandant de la Gendarmerie de Milly-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Pascal SIMONNOT

Affiché le